

12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22) Date de dépôt : 04.04.00.

30) Priorité :

43) Date de mise à la disposition du public de la demande : 05.10.01 Bulletin 01/40.

56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71) Demandeur(s) : ROUVIERE YVES FRANCOIS ANTOINE — FR et MEISNER RAYMOND — FR.

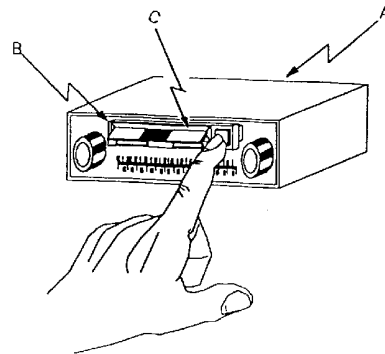
72) Inventeur(s) : ROUVIERE YVES FRANCOIS ANTOINE et MEISNER RAYMOND.

73) Titulaire(s) :

74) Mandataire(s) : ROUVIERE YVES.

54) DISPOSITIF INTERACTIF DE COMMANDE POUR RECEPTEUR RADIO.

57) La présente invention concerne un dispositif interactif pour récepteur radio permettant à l'auditeur écoutant un message musical, culturel ou commercial, d'agir directement sur son récepteur (A) par exemple en pressant une touche au moment même de la diffusion du message, pour identifier et mémoriser sur une carte mémoire (C), la station radio qui émet et l'instant précis de la diffusion du message. Les informations ainsi enregistrées sur la carte mémoire (C) permettent à l'auditeur, après déchiffrement, d'accéder aux coordonnées du message sélectionné, pour acquérir par voies postales, télématiques ou informatiques sur un réseau commercial international comme Internet, le ou les objets liés à la sélection, par exemple; CD, cassette audio ou vidéo, article en promotion, ouvrage littéraire, réservation de spectacle, voyage, etc...



DISPOSITIF INTERACTIF DE COMMANDE POUR RECEPTEUR RADIO.

5

La présente invention concerne un dispositif permettant à l'auditeur d'une émission de radio, d'identifier et mémoriser par la simple pression d'une touche, la station radio qui émet et un instant précis de l'émission, de manière à retrouver avec précision après déchiffrement, les coordonnées précises du message musical, culturel ou commercial diffusé.

10

Cette invention permet par exemple à un auditeur intéressé par un morceau de musique, entendu sur une station radio, de mémoriser par un simple geste, le code de la station émettrice et le moment exact de la diffusion du morceau de musique. Après déchiffrement des deux informations mémorisées, les coordonnées exactes du message diffusé sont rendues accessibles à l'auditeur pour lui permettre d'acquérir l'objet du message diffusé, par exemple; un CD, une cassette audio ou vidéo, un livre ou tout autre produit présenté à l'antenne.

15

Les stations de radio émettent généralement des programmes musicaux ou culturels tout au long de la journée, mais ne peuvent donner à l'antenne les coordonnées précises de chaque morceau de musique diffusé, ou celles de chaque ouvrage ou chaque oeuvre artistique présentée. D'autre part, l'auditeur qui écoute la radio à son domicile ou au volant de sa voiture ne peut à l'instant même où il entend une information qui l'intéresse, prendre un papier et un crayon pour noter en un éclair de temps les coordonnées de ladite information si celles-ci étaient communiquées.

20

25

C'est la raison pour laquelle, le dispositif de l'invention a été imaginé de manière à ce que l'auditeur puisse en un temps très court et en pressant une touche au moment même de la diffusion d'une émission, sélectionner et mémoriser électroniquement le code de la station radio émettrice et le moment précis de la sélection au cours de la diffusion. Ces deux informations permettent alors d'identifier la station radio et ce qu'elle a émis à une date précise et à un moment précis du programme de cette date.

30

L'intérêt de cette invention est beaucoup plus grand pour les auditeurs automobilistes qui écoutent tout au long de leur voyage leur autoradio et ne peuvent accomplir des gestes mettant leur sécurité en danger.

35

On sait par exemple qu'à la date de la présente invention, la quasi totalité des véhicules du parc automobile mondial est équipée d'appareil autoradio permettant de diffuser à l'automobiliste pendant qu'il circule, de la musique, des émissions diverses et de la publicité commerciale.

5

La diffusion d'émissions musicales ou culturelles par l'autoradio apporte à l'automobiliste le confort et la détente nécessaire pour rompre la monotonie de la conduite.

Ce confort et cette détente placent le plus souvent l'automobiliste dans un état de disponibilité et d'ouverture d'esprit par rapport aux messages émis à l'antenne, et le

10

rendent plus réceptif à l'information et à la publicité commerciale. Quels que soient les sujets de préoccupation de l'individu dans son environnement professionnel ou familial, lorsque celui-ci est au volant de son véhicule, il a tendance à différer ses préoccupations pour devenir plus calme et détendu et écouter avec attention les messages de son autoradio.

15

Bien des publicitaires tentent d'ailleurs de profiter de cet état d'esprit de l'automobiliste circulant pour imprégner sa mémoire plus réceptive, de messages destinés à influencer son choix au terme de son déplacement.

20

Pourtant, la communication de messages musicaux ou autres en situation de conduite présente un inconvénient évident, celui d'interdire à l'automobiliste toute intervention liée à ce qu'il écoute car il doit exclusivement consacrer ses gestes au contrôle de son véhicule. Transmettre un message à l'automobiliste est à ce jour possible, mais faire que ce message conduise l'automobiliste à acheter un objet présenté à l'antenne reste

25

très incertain.

Si on considère par exemple un programme musical transmis par une station quelconque sur l'autoradio d'un automobiliste. L'automobiliste conduisant avec attention son véhicule perçoit tout au long de son voyage de nombreux morceaux de musique de registres différents.

30

Parmi le programme reçu au cours du voyage, l'automobiliste remarque, parcequ'il l'apprécie et qu'il est particulièrement à son goût, un morceau musical joué par un groupe ou un orchestre philharmonique.

35

Souhaitant réentendre ce morceau de musique, l'automobiliste désire se procurer le disque, le CD ou le clip vidéo de ce groupe. Malheureusement, le morceau apprécié

n'ayant pas été présenté par l'animateur de la station, l'automobiliste n'a aucun moyen d'identifier le morceau de musique diffusé, ni ses auteurs.

5 Il n'a pas non plus identifié la fréquence ou le nom de la station, ni l'heure précise à laquelle le morceau a été diffusé.

Dans le cas, où il aurait pu tout en conduisant identifier la station radio, et le moment précis où le morceau de musique a été diffusé, il lui faudrait alors une fois entré chez lui après une journée prenante, se souvenir de son intérêt pour ce morceau, des informations relevées mentalement quelques heures auparavant, écrire à la station pour
10 demander les coordonnées du disque correspondant, attendre plusieurs jours la réponse de la station et enfin avec ces coordonnées se précipiter dans un magasin spécialisé pour acheter le disque tant espéré.

Si on considère maintenant un automobiliste conduisant en écoutant son autoradio. Au
15 cours du programme diffusé tout au long du parcours, il écoute à un moment donné une émission culturelle présentant de nouveaux écrivains et leurs oeuvres. Au cours de cette émission, une histoire et un livre l'intéressent particulièrement. L'automobiliste ne va pas pour autant arrêter son véhicule pour prendre note du titre du livre, du nom de l'écrivain et de l'éditeur.

20

Il tentera bien de se souvenir des coordonnées de l'ouvrage une fois arrivé au terme de son déplacement, mais son attention aura été troublée, et ses préoccupations effaceront sa mémoire.

25 Les programmes des stations de radio comprennent de nombreux messages publicitaires, émis et réémis tout au long de la journée pour marquer inconsciemment l'automobiliste et influencer son choix pour l'acquisition de tel ou tel produit. Certains messages publicitaires offrent des promotions et incitent l'automobiliste à des actions comme par exemple, celle d'écrire, de consulter un minitel, de téléphoner et surtout
30 d'acheter.

Toutes ces actions sont bien sûr proposées au moment même où l'automobiliste est au volant de son véhicule et où il ne peut rien faire d'autre que de conduire. Le message et la proposition est donc faite pour inciter l'automobiliste à agir en différé au terme de son
35 déplacement en espérant que celui-ci ait gardé en mémoire le message reçu plusieurs heures auparavant.

Malheureusement, si l'automobiliste a l'esprit tout à fait ouvert à la publicité au moment où il conduit son véhicule, il oublie très vite ce qu'il a entendu lorsqu'il arrive au terme de son voyage et que sa vie professionnelle ou familiale reprend ses droits.

5 Les intentions d'acheter ou de participer à une opération quelconque s'évanouissent alors.

La publicité radio perd de ce fait une très grande partie de son intérêt et de son efficacité, car elle ne peut qu'agir sur la mémoire personnelle de l'automobiliste à un moment donné et dans un état d'esprit favorable, afin d'influencer un choix ultérieur
10 dans un tout autre état d'esprit.

La présente invention a pour objet d'exploiter cette caractéristique du comportement de l'auditeur et de l'automobiliste en particulier, pour le conduire à agir au moment même où il perçoit le message dans son récepteur, et non pas plusieurs heures après lorsqu'il
15 a détaché son attention, distrait par d'autres préoccupations.

La présente invention substitue à la mémoire de l'auditeur une mémoire extérieure annexe qui gardera avec précision les moments choisis par l'auditeur au cours des émissions, afin de les identifier et les restituer ultérieurement. L'auditeur interpellé par
20 l'intérêt d'un message diffusé sélectionne lui-même par une simple intervention sur son récepteur radio ou l'accessoire annexé, les informations qui permettront d'identifier postérieurement ce message et de faciliter l'acquisition de l'objet qui lui est lié.

Selon son mode de réalisation préféré, le dispositif de l'invention comprend
25 principalement:

- 1) Un enregistreur électronique intégré ou rapporté au récepteur radio, dont la fonction consiste principalement à identifier la station radio émettrice, par la fréquence d'émission ou tout autre moyen et localiser dans le temps, avec précision et au cours de
30 l'émission, le ou les instants précis sélectionnés par l'auditeur.

- 2) Un support mémoire, intégré ou rapporté au récepteur, en charge de mémoriser les données d'identification de la station radio émettrice ainsi que les coordonnées précises dans le temps des sélections opérées par l'auditeur utilisateur.

35

- 3) Un moyen de déchiffrer le support mémoire, communiquer à l'auditeur utilisateur les informations relatives aux sélections opérées et lui faciliter l'acquisition du ou des objets liés auxdites sélections.

5 Selon le mode de réalisation préféré de l'invention, l'enregistreur électronique est constitué d'un boîtier indépendant de dimensions, formes et volume proches de ceux d'une cassette audio du commerce, de manière à pouvoir être insérer sans difficulté dans le réceptacle cassette audio d'un récepteur radio du commerce.

L'enregistreur électronique de l'invention est muni par exemple d'une fente de
10 dimensions suffisantes pour recevoir le support mémoire préférablement constitué d'une carte magnétique ou électronique à puce du format d'une carte de crédit.

Il est également muni des moyens lumineux ou sonores d'information de l'utilisateur liés à l'utilisation ou au fonctionnement du dispositif.

15 Selon un autre mode de réalisation de l'invention, l'enregistreur électronique est constitué d'un boîtier indépendant et externe au récepteur radio, mais connectable à celui-ci au moyen d'un connecteur de forme spécial destiné à être inséré dans le réceptacle cassette du récepteur.

20 Selon le mode de réalisation préféré de l'invention, l'enregistreur électronique dispose du moyen de commander la sélection, constitué par exemple d'une touche à effet tactile ou tout autre moyen.

Selon le mode de réalisation préféré de l'invention, l'enregistreur électronique dispose
25 de deux modes d'alimentation électrique automatiquement transférables de l'un à l'autre; par exemple, un mode d'alimentation par piles de manière à ce qu'il puisse être alimenté de façon autonome lorsqu'il n'est pas installé dans le réceptacle cassette du récepteur, et un mode d'alimentation par le circuit d'alimentation du récepteur radio lorsqu'il est placé dans le réceptacle cassette audio dudit récepteur.

30 Selon un mode de réalisation différent de l'invention, l'enregistreur électronique est automatiquement alimenté en électricité par le circuit d'alimentation du récepteur radio, lorsqu'il est introduit dans le réceptacle cassette audio dudit récepteur.

35 Selon un autre mode de réalisation de l'invention, l'enregistreur électronique est électriquement alimenté de manière indépendante du circuit électrique d'alimentation du récepteur radio, au moyen d'une ou plusieurs piles, de manière à garder constante

l'alimentation de certaines fonctions, qu'il soit ou pas installé dans le réceptacle cassette du récepteur radio.

5 Selon un mode de réalisation différent de l'invention, l'enregistreur électronique est de forme et dimensions quelconques, indépendant du récepteur radio et coopérant avec celui-ci au moyen d'une connexion électrique directe ou indirecte par exemple par conducteur électrique souple.

10 Selon un autre mode de réalisation de l'invention, l'enregistreur électronique est conçu de manière à être connecté directement, équipé ou non de la carte mémoire, sur un ordinateur pour permettre l'accès à la mémoire et aux sélections enregistrées.

15 Selon un mode de réalisation différent de l'invention, l'enregistreur électronique est conçu de manière à être connecté directement, équipé ou non de la carte mémoire, sur un téléphone portable pour permettre l'accès à la mémoire et aux sélections enregistrées.

20 Selon un autre mode de réalisation de l'invention, l'enregistreur électronique est intégré dans la conception électronique du récepteur radio, qui dispose alors des moyens d'insérer la carte mémoire du dispositif et de réaliser la sélection, par exemple par simple pression d'une touche du récepteur.

25 Selon un mode différent de réalisation de l'invention, le récepteur radio intègre dans sa conception électronique l'enregistreur électronique du dispositif, le support mémoire chargé de recevoir les sélections, et les moyens de transmettre par télétransmission les diverses sélections vers un centre de déchiffrement et de communication extérieur.

30 Selon un mode de réalisation différent de l'invention, le récepteur radio intègre dans sa conception électronique, l'enregistreur électronique du dispositif associé aux moyens de télétransmission, de manière à transmettre directement au centre de déchiffrement et de communication les informations relevées par l'enregistreur électronique à chaque sélection sans nécessiter le recours au support mémoire.

35 Selon le mode de réalisation préféré de l'invention, le support mémoire est constitué d'une carte en carton, matière plastique ou toute autre matière, par exemple de dimensions voisines de celles d'une carte de crédit, intégrant sur au moins une de ses deux faces, un moyen de mémorisation des informations relevées par l'enregistreur

électronique du dispositif, comme par exemple une bande magnétique ou une puce électronique.

5 Selon le mode de réalisation préféré de l'invention, le support mémoire du dispositif a une capacité d'enregistrement de plusieurs sélections.

10 Selon un autre mode de réalisation de l'invention, le support mémoire du dispositif est constitué d'une carte disposant sur une de ses deux faces d'un moyen de mémoriser les informations de l'enregistreur électronique, l'autre face étant réservée au support d'un message publicitaire.

15 Selon un autre mode de réalisation de l'invention, le support mémoire du dispositif est constitué de telle manière que les informations mémorisées peuvent être effacées après lecture et déchiffrement, de manière à rendre le support mémoire réutilisable.

20 Selon un mode de réalisation différent de l'invention, le support mémoire du dispositif est intégré dans la conception électronique du récepteur radio, de manière à ce que les informations relevées par l'enregistreur électronique soient mémorisées sur le support mémoire et transmises par télétransmission après un certain nombre de sélections, de manière automatique ou sur ordre de l'utilisateur, vers un centre de déchiffrement et de communication extérieur.

25 Selon le mode de réalisation préféré de l'invention, le moyen de déchiffrement et de communication du dispositif est constitué par un ensemble informatique capable à partir des programmes détaillés de chacune des stations radio, et des instants précis sélectionnés pendant la diffusion des programmes, de retrouver les coordonnées et informations relatives aux objets liés aux sélections, et les communiquer par voie postale aux auditeurs, pour leur en faciliter l'acquisition.

30 Selon un autre mode de réalisation de l'invention, le moyen de déchiffrement et de communication du dispositif est constitué par un ensemble informatique capable à partir des programmes détaillés de chacune des stations radio, et des instants précis sélectionnés pendant la diffusion des programmes, de retrouver les coordonnées et informations relatives aux objets liés aux sélections, et les communiquer par voie télématique ou informatique aux auditeurs, pour leur en faciliter l'acquisition.

35 Selon un autre mode de réalisation de l'invention, le moyen de déchiffrement et de communication du dispositif est constitué par un ensemble informatique associé à un ou

- plusieurs sites commerciaux d'un réseau de communication international, comme par exemple internet, capable à partir des programmes détaillés de chacune des stations radio, et des instants précis sélectionnés par les auditeurs pendant la diffusion des programmes, de retrouver les coordonnées et informations relatives aux objets liés aux sélections, et proposer aux auditeurs utilisateurs ces informations et l'achat direct de ces objets sur le réseau commercial international.

La description suivante, en regard des dessins annexés à titre d'exemples non limitatifs, permettra de mieux comprendre comment l'invention peut être mise en pratique.

10

La figure 1 montre un récepteur autoradio du commerce disposant d'un réceptacle destiné à recevoir une cassette audio.

La figure 2 montre un exemple d'enregistreur électronique de formes et volume similaires à ceux d'une cassette audio.

15

La figure 2a montre un exemple d'enregistreur électronique indépendant pour être rapporté au récepteur radio par un conducteur souple et une connexion électrique.

La figure 3 montre l'enregistreur électronique de l'invention placé dans le réceptacle de cassette audio de l'autoradio.

20

La figure 3a montre l'enregistreur électronique de l'invention associé de manière rapportée à un récepteur radio et plus particulièrement à un tuner de chaîne HI-FI.

25

La figure 4 montre un modèle de carte mémoire à bande magnétique en papier ou carton imprimé.

La figure 5 montre un modèle de carte mémoire en matière plastique à bande magnétique ou à puce électronique de type similaire aux cartes de crédit du commerce.

30

La figure 6 montre une carte mémoire introduite dans l'enregistreur électronique pour autoradio et prête pour enregistrer les sélections.

La figure 7 montre le geste de l'automobiliste auditeur au moment même où le message à sélectionner passe sur l'antenne.

35

La figure 8 montre l'accès de l'auditeur à un site informatique d'un réseau international, pour la consultation des informations relatives à ses sélections et l'achat des objets des sélections directement sur ce réseau

- 5 La figure 9 montre l'enregistreur électronique (B) rapporté au récepteur (A) par conducteur souple et connecteur spécial (D) inséré dans le réceptacle (1) du récepteur (A).

- 10 La figure 10 est une vue du branchement direct de l'enregistreur (B) sur un ordinateur (M).

La figure 11 est une vue du branchement direct de l'enregistreur (B) sur un téléphone portable (T).

- 15 La présente invention consiste en un dispositif interactif de commande, destiné à équiper les récepteurs radio (R) ou (A), et permettre à l'auditeur d'intervenir sur son récepteur au moment de la diffusion d'un message musical, culturel ou commercial, pour sélectionner et mémoriser les coordonnées de la station de radio qui émet le message ainsi que l'instant précis de la diffusion du message, afin de pouvoir retrouver
20 et acquérir aisément un objet ou service lié à ce message. (Voir figure 7).

Selon le mode de réalisation préféré de l'invention, le dispositif interactif de commande pour récepteur radio est constitué principalement de :

- 25 - Un enregistreur électronique intégré ou rapporté (B) capable d'identifier la station radio émettrice ainsi que l'instant précis de la diffusion d'un message par cette station radio émettrice.
- Un support mémoire intégré ou rapporté (C) préférablement constitué par une carte à bande magnétique ou puce électronique.
30 - Un moyen de déchiffrer le support mémoire (C) pour communiquer à l'auditeur les coordonnées du message sélectionné et lui permettre ainsi d'acquérir aisément les objets liés à ce message

- 35 Selon le mode de réalisation préféré de l'invention, l'enregistreur électronique du dispositif est constitué d'un boîtier indépendant (B), de dimensions, formes et volume voisin de ceux d'une cassette audio du commerce, de manière à pouvoir être inséré dans le réceptacle de cassette audio (1) du récepteur (A). (voir fig 2)

Le boîtier (B) de l'enregistreur électronique est muni d'une fente (4) de dimensions suffisantes pour recevoir le support mémoire (C) préférablement constitué par une carte de dimensions voisines de celles d'une carte de crédit. (voir figure 5)
Il est également muni de moyens lumineux (3) ou sonores liés au fonctionnement et à l'utilisation, destinés à informer l'auditeur utilisateur.

Selon un mode de réalisation différent de l'invention, l'enregistreur électronique (B) est indépendant du récepteur radio (A) et relié à celui-ci au moyen d'un conducteur souple et d'un connecteur de forme spéciale (D) connectable directement dans le réceptacle (1) du récepteur radio (A).

Selon le mode de réalisation préféré de l'invention, l'enregistreur électronique (B) dispose du moyen de commander la sélection, qui peut être constitué par exemple d'une touche (2).

Selon le mode de réalisation préféré de l'invention, l'enregistreur électronique (B) est alimenté électriquement par deux modes d'alimentation automatiquement transférables de l'un à l'autre. Par exemple, une alimentation par une ou plusieurs piles de manière à permettre une autonomie de fonctionnement à l'enregistreur électronique (B) lorsqu'il n'est pas installé dans le réceptacle (1) du récepteur (A), et une alimentation par le circuit d'alimentation électrique du récepteur (A) lorsque l'enregistreur électronique (B) est installé dans le réceptacle (1) du récepteur (A).

Selon un mode de réalisation différent de l'invention, l'enregistreur électronique (B) est automatiquement alimenté en électricité par connexion sur le circuit d'alimentation du récepteur (A) , lors de l'installation dans le réceptacle (1) du récepteur (A).

Selon un autre mode de réalisation de l'invention, l'enregistreur électronique (B) est uniquement alimenté de manière indépendante au moyen d'une ou plusieurs piles, pour garder constante l'alimentation électrique de certaines fonctions, que l'enregistreur électronique (B) soit ou non installé dans le réceptacle (1) du récepteur (A).

Selon un autre mode de réalisation de l'invention, l'enregistreur électronique (B) est de forme et dimensions quelconques, indépendant du récepteur (A) ou (R) et coopérant avec celui-ci au moyen d'une connexion électrique directe ou indirecte, par exemple un fil conducteur souple. (voir figures 2a et 3a).

Selon un mode de réalisation différent de l'invention, l'enregistreur électronique (B) est conçu de manière à être connecté directement, équipé ou non de la carte mémoire (C) sur un ordinateur (M) de manière à accéder aux sélections enregistrées. (voir figure 10)

5 Selon un autre mode de réalisation de l'invention, l'enregistreur électronique (B) est conçu de manière à être connecté directement, équipé ou non de la carte mémoire (C) sur un téléphone portable (T) de manière à accéder aux sélections enregistrées. (Voir figure 11)

10 Selon un autre mode de réalisation de l'invention, l'enregistreur électronique (B) est intégré dans la conception électronique du récepteur (A) ou (R), qui dispose alors des moyens d'insérer la carte mémoire (C) et de commander la sélection (2).

15 Selon un mode de réalisation différent de l'invention, le récepteur radio (A) ou (R) intègre dans sa conception électronique, l'enregistreur électronique (B), le support mémoire (C) chargé de recevoir plusieurs sélections et les moyens de transmettre ces sélections par télétransmission vers un centre de déchiffrement et de communication extérieur.

20 Selon un autre mode de réalisation de l'invention, le récepteur radio (A) ou (R) intègre dans sa conception électronique, l'enregistreur électronique (B) associé aux moyens de télétransmission, de manière à transmettre directement au centre de déchiffrement et de communication les informations relevées par l'enregistreur électronique (B) à chaque sélection, sans nécessiter le recours au support mémoire (C).

25

Selon le mode de réalisation préféré de l'invention, le support mémoire (C) est constitué d'une carte (6) en carton, matière plastique ou toute autre matière, par exemple de dimensions voisines de celles des cartes de crédit, intégrant sur au moins une de ses deux faces, un moyen de mémorisation des informations relevées par l'enregistreur électronique (B), comme par exemple une bande magnétique (5) ou une puce électronique (7). (voir figures 4 et 5).

30

Selon le mode de réalisation préféré de l'invention, le support mémoire (C) dispose d'un moyen d'enregistrer et mémoriser plusieurs sélections.

35

Selon un mode de réalisation différent de l'invention, le support mémoire (C) est constitué d'une carte (6) disposant sur une de ses faces d'un moyen (5) ou (7) de

mémoriser les informations relevées par l'enregistreur électronique (B), l'autre face étant réservée au support d'un message publicitaire.

5 Selon un autre mode de réalisation de l'invention, le support mémoire (C) est constitué de telle manière que les informations mémorisées peuvent être effacées après lecture et déchiffrement, de manière à rendre le support mémoire (C) réutilisable.

10 Selon un autre mode de réalisation de l'invention, le support mémoire (C) est intégré dans la conception électronique du récepteur radio (A) ou (R), de manière à ce que les informations relevées par l'enregistreur électronique (B) soient mémorisées sur le support mémoire (C) et transmises par télétransmission après un certain nombre de sélections, de manière automatique ou sur commande de l'utilisateur, vers un centre de déchiffrement et de communication extérieur.

15 Selon le mode de réalisation préféré de l'invention, le moyen de déchiffrement et de communication du dispositif est constitué par un ensemble informatique capable, à partir des programmes détaillés de chacune des stations radio, et des instants précis sélectionnés pendant la diffusion des programmes, de retrouver les coordonnées et informations relatives aux objets liés aux sélections, et les communiquer par voie postale aux auditeurs, pour leur en faciliter l'acquisition.

25 Selon un autre mode de réalisation de l'invention, le moyen de chiffrement et de communication du dispositif est constitué par un ensemble informatique, capable à partir des programmes détaillés de chacune des stations radios et des instants précis sélectionnés pendant la diffusion des programmes, de retrouver les coordonnées et informations relatives aux objets liés aux sélections, et les communiquer aux auditeurs par voie informatique ou télématique, pour leur en faciliter l'acquisition.

30 Selon un autre mode de réalisation de l'invention, le moyen de chiffrement et de communication du dispositif est constitué par un ensemble informatique, capable à partir des programmes détaillés de chacune des stations radios et des instants précis sélectionnés pendant la diffusion des programmes, de retrouver les coordonnées et informations relatives aux objets liés aux sélections et proposer aux auditeurs utilisateurs de retrouver ces informations et la possibilité d'acheter lesdits objets
35 directement sur un site commercial d'un réseau informatique international, comme par exemple Internet, en insérant simplement le support mémoire (C) dans le lecteur de carte (L) d'un ordinateur (M). (voir figure 8)

REVENDEICATIONS

- 5 1.) Dispositif interactif pour récepteur radio, caractérisé en ce qu'il permet à l'auditeur d'agir directement sur son récepteur radio (R) (A) ou accessoire rapporté (B) au moment même de la diffusion d'un message musical, culturel ou commercial, pour identifier et garder en mémoire, les coordonnées de la station radio émettrice et le moment précis de la diffusion du message.
- 10 2) Dispositif interactif pour récepteur radio selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comprend :
- Un enregistreur électronique intégré ou rapporté (B).
 - Une carte mémoire (C)
 - Un moyen de déchiffrage et de communication.
- 15 3) Dispositif interactif pour récepteur radio selon la revendication 2, caractérisé en ce que l'enregistreur électronique (B) permet d'enregistrer au moment même de la diffusion à l'antenne d'un message musical, culturel ou commercial, les coordonnées de la station radio émettrice et l'instant précis de la diffusion du message.
- 20 4) Dispositif interactif pour récepteur radio selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que l'enregistreur électronique (B) est conçu dans des formes et un volume similaires à ceux d'une cassette audio, de manière à pouvoir être inséré dans le réceptacle cassette (1) du récepteur radio (A).
- 25 5) Dispositif interactif pour récepteur radio selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que l'enregistreur électronique (B) est indépendant du récepteur radio (A) et coopère avec celui-ci au moyen d'un conducteur électrique et d'un connecteur de forme spéciale (D), connectable par enfichage dans le réceptacle (1) du
- 30 récepteur radio (A).
- 35 6) Dispositif interactif pour récepteur radio selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que l'enregistreur électronique (B) dispose d'un aménagement (4) permettant de recevoir le support mémoire (C), de moyens d'information de l'utilisateur (3), et de moyens de commande (2) pour permettre la sélection par l'utilisateur.

- 7) Dispositif interactif pour récepteur radio selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que l'enregistreur électronique (B) est alimenté électriquement au moyen de deux modes d'alimentation automatiquement transférables de l'un à l'autre; un mode d'alimentation par piles et un mode d'alimentation par connexion sur le circuit électrique d'alimentation du récepteur radio (A).
- 8) Dispositif interactif pour récepteur radio selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que l'enregistreur électronique (B) est alimenté électriquement par connexion sur le circuit d'alimentation électrique du récepteur radio (A) lorsqu'il est inséré dans le réceptacle cassette (1) du récepteur (A).
- 9) Dispositif interactif pour récepteur radio selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que l'enregistreur électronique (B) est alimenté électriquement de manière indépendante par rapport au circuit d'alimentation électrique du récepteur radio (A) au moyen de piles électriques, pour garder une alimentation électrique constante à certaines fonctions lorsque l'enregistreur électronique (B) est désolidarisé du récepteur radio (A).
- 10) Dispositif interactif pour récepteur radio selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que l'enregistreur électronique (B) est de forme et dimensions quelconques, indépendant du récepteur radio (A) ou (R) et coopérant avec celui-ci au moyen d'une connexion électrique directe ou indirecte, par exemple par conducteur souple.
- 11) Dispositif interactif pour récepteur radio selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que l'enregistreur électronique (B) est conçu de manière à être directement connecté, équipé ou non de la carte mémoire (C), à un ordinateur (M) pour pouvoir accéder aux sélections enregistrées.
- 12) Dispositif interactif pour récepteur radio selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que l'enregistreur électronique (B) est conçu de manière à être directement connecté, équipé ou non de la carte mémoire (C), à un téléphone portable (T) pour pouvoir accéder aux sélections enregistrées.
- 13) Dispositif interactif pour récepteur radio selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que l'enregistreur électronique (B) est intégré dans la conception électronique même du récepteur radio (A) ou (R), qui dispose alors des

moyens d'insérer la carte (4), des moyens d'information de l'utilisateur (3) et des moyens de commander la sélection (2).

5 14) Dispositif interactif pour récepteur radio selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le récepteur radio (A) ou (R) intègre dans sa propre conception électronique, l'enregistreur électronique (B), le support mémoire (C) et les moyens de transmettre par télétransmission les informations relatives à un ensemble de sélections vers un centre de déchiffrement et de communication extérieur.

10 15) Dispositif interactif pour récepteur radio selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le récepteur radio (A) ou (R) intègre dans sa propre conception électronique, l'enregistreur électronique (B) associé aux moyens de transfert par télétransmission de chaque sélection, sans nécessiter le recours au support mémoire.

15 16) Dispositif interactif pour récepteur radio selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le support mémoire (C) est constitué d'une carte en carton, matière plastique, ou toute autre matière (6), intégrant sur au moins une de ses faces, un moyen de mémoriser les informations relevées par l'enregistreur électronique (B), comme par exemple une bande magnétique (5) ou une puce électronique (7).

20 17) Dispositif interactif pour récepteur radio selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le moyen de mémorisation (5) ou (7) de la carte (6) du support mémoire (C) a une capacité d'enregistrement de plusieurs sélections.

25 18) Dispositif interactif pour récepteur radio selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le moyen de mémorisation (5) ou (7) de la carte (6) du support mémoire (C) permet l'effacement des informations de sélection de manière à rendre le support mémoire (C) réutilisable.

30 19) Dispositif interactif pour récepteur radio selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le moyen de déchiffrement et de communication est constitué par un ensemble informatique capable à partir des programmes détaillés des stations radio et des instants précis sélectionnés pendant la diffusion des programmes, de retrouver les coordonnées et informations relatives aux objets liés aux sélections et
35 les communiquer par voies postales aux auditeurs pour leur en faciliter l'acquisition.

20) Dispositif interactif pour récepteur radio selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le moyen de déchiffrement et de communication est constitué par un ensemble informatique capable à partir des programmes détaillés des stations radio et des instants précis sélectionnés pendant la diffusion des programmes, de retrouver les coordonnées et informations relatives aux objets liés aux sélections et les communiquer par voies informatiques ou télématiques aux auditeurs pour leur en faciliter l'acquisition.

21) Dispositif interactif pour récepteur radio selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le moyen de déchiffrement et de communication est constitué par un ensemble informatique associé à un ou plusieurs sites commerciaux d'un ou plusieurs réseaux de communication internationaux, capable à partir des programmes détaillés des stations radio et des instants précis sélectionnés pendant la diffusion des programmes, de retrouver les coordonnées et informations relatives aux objets liés aux sélections, et proposer aux auditeurs de retrouver ces informations et la possibilité d'acquérir lesdits objets directement sur un site commercial d'un réseau international, comme par exemple Internet, en insérant le support mémoire (C) dans un lecteur de carte (L) d'un ordinateur (M).

20

25

30

35

FIGURE 1

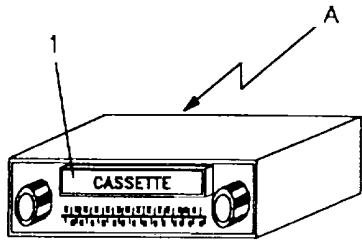


FIGURE 2

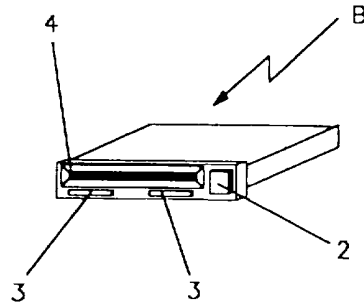


FIGURE 2a

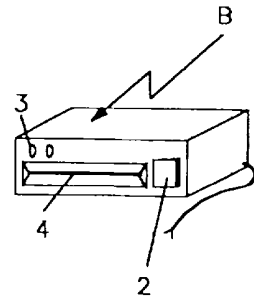


FIGURE 3

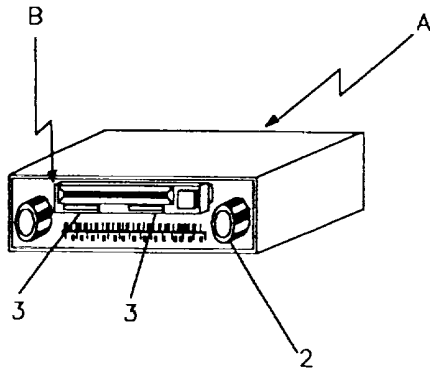


FIGURE 3a

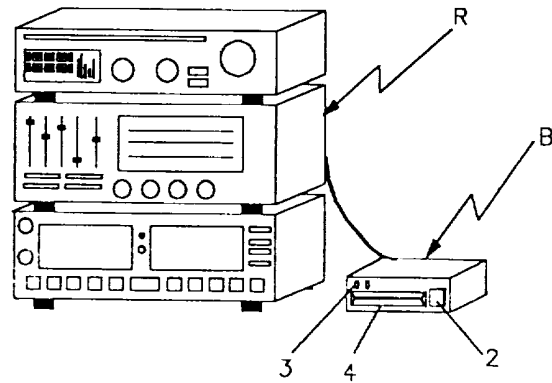


FIGURE 4

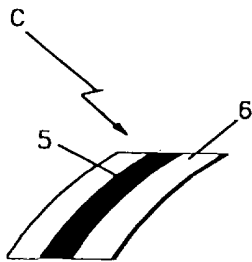


FIGURE 5

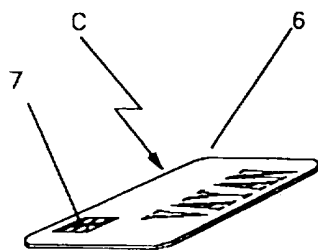
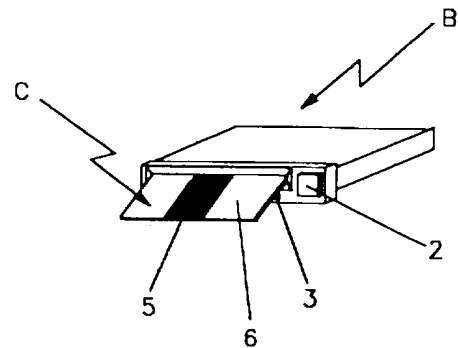


FIGURE 6



2/3

FIGURE 7

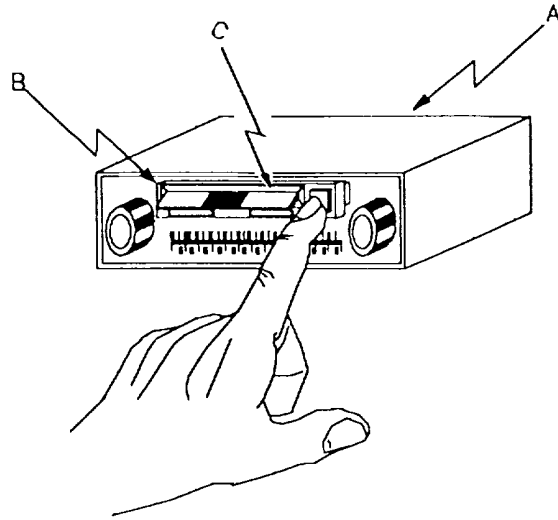


FIGURE 8

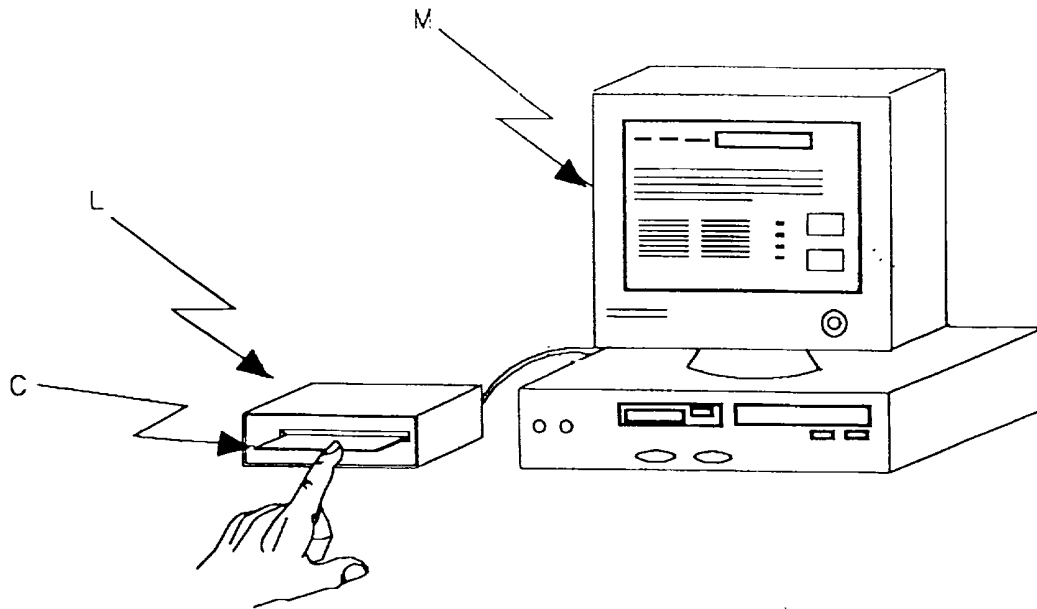


FIGURE 9

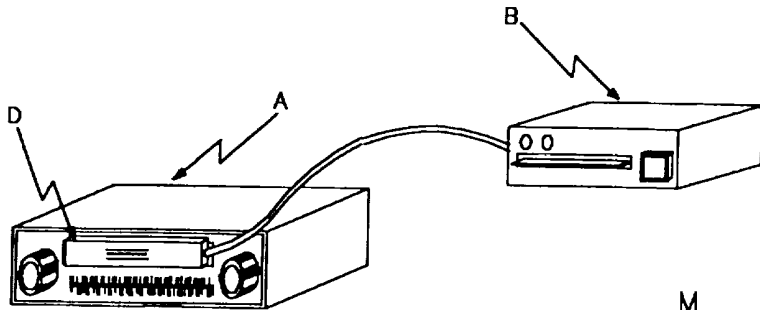


FIGURE 10

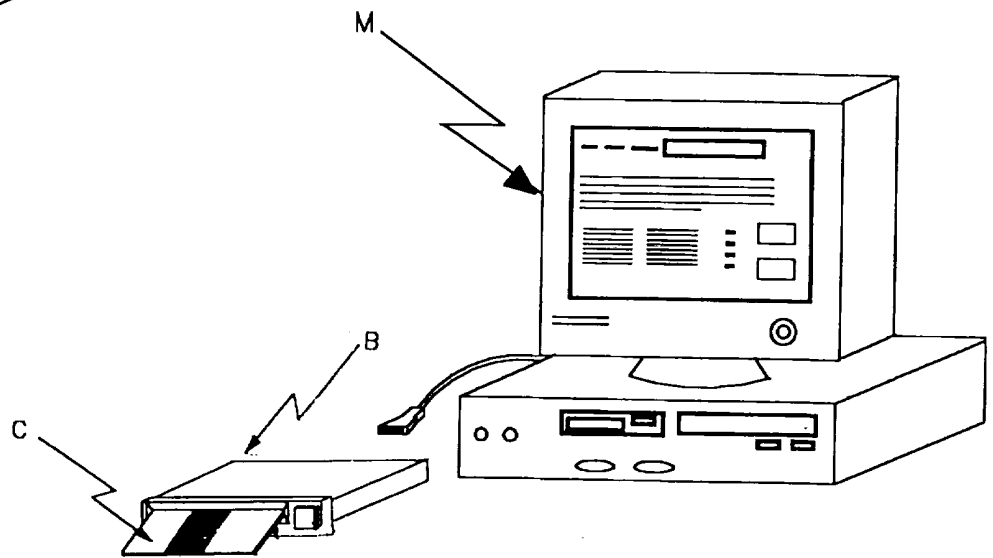
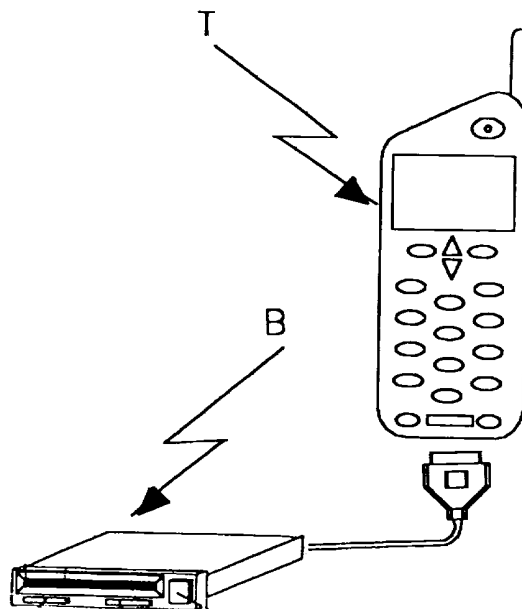


FIGURE 11



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

2807242

N° d'enregistrement
nationalFA 589953
FR 0004366

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	US 5 949 492 A (MANKOVITZ ROY J) 7 septembre 1999 (1999-09-07)	1-3,5,6, 9-11,13, 14,16-21	H04H1/00
Y	* colonne 7, ligne 35 - colonne 18, ligne 26 * * colonne 28, ligne 13-48 * * colonne 43, ligne 8-52 * * colonne 46, ligne 30-32 * * colonne 48, ligne 59-61 * * figures 1-11,27,61,64 *	4,7,8,12	
Y	WO 96 38837 A (VOQUETTE NETWORK LTD ;VOQUETTE NETWORKS INC (US)) 5 décembre 1996 (1996-12-05) * page 9, ligne 1 - page 11, ligne 23 * * page 17, ligne 8 - page 18, ligne 30 * * page 38, ligne 24-27; figures 1,2,6,27C *	4,7,8,12	
X	WO 99 35809 A (CONNEXUS CORP) 15 juillet 1999 (1999-07-15)	1-3,10, 11,14, 15,20,21	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7)
Y	* page 3, ligne 13-21 * * page 4, ligne 23 - page 7, ligne 17; revendications 1,2,4,7,8,10-15,17,24-26,28; figures 1-3 *	5,6,12, 13,16	H04H G11B
Y	WO 99 35771 A (RITTER RUDOLF ;SWISSCOM AG (CH)) 15 juillet 1999 (1999-07-15) * le document en entier *	5,6,12, 13,16	
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
20 février 2001		Pantelakis, P	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS			
X : particulièrement pertinent à lui seul		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire	 & : membre de la même famille, document correspondant	

1